

# 32. Agence française de développement (AFD) – France

## TOTAL

**45.2%**

SECTION A  
COMMITMENT TO  
AID TRANSPARENCY:  
**6.58/10**

SECTION B  
PUBLICATION  
ORGANISATION LEVEL:  
**12.92/25**

SECTION C  
PUBLICATION  
ACTIVITY LEVEL:  
**25.65/65**

## Présentation

L'AFD-France est un organisme public et une banque de développement. Elle gère la majeure partie de l'aide bilatérale française et son action est placée sous la cotutelle du MAEDI et du MINEFI.

## Réalisations et progrès

- L'AFD a réalisé d'importants progrès depuis 2013 et enregistre une des meilleures améliorations, augmentant ainsi son score de 28,9 %.
- L'AFD désormais placée dans la catégorie "Assez bien" se trouve en tête du classement des agences françaises dans l'Indice 2016.
- L'AFD a considérablement amélioré l'accès à ses données. Son nouveau portail d'Open data fournit des données détaillées sur une partie des projets de développement menés par l'AFD dans un format ouvert et réutilisable.

## Limites et points à améliorer

- Les informations sur les évaluations et les appels d'offre pour les projets de développement sont publiés, mais pas sur le registre de l'IITA.
- Les budgets prévisionnels, les documents relatifs aux budgets et les contrats ne sont pas du tout publiés, tandis que d'autres éléments comme les stratégies pays, les résultats, l'analyse des impacts sociaux et environnementaux et les conditions ne sont pas systématiquement publiés.

## Recommandations

- La fréquence de publication de l'AFD est passée de trimestrielle lors de l'évaluation mi-parcours sur la transparence en 2015, à moins d'une fois par trimestre pour l'Indice 2016.
- L'AFD devrait alimenter le registre de l'IITA plus régulièrement, au moins de façon trimestrielle, voire mensuelle.
- Un fichier complet relatif à l'organisation devrait être publié sur le registre de l'IITA, accompagné de budgets prévisionnels sur trois ans.
- L'AFD devrait améliorer la qualité de ses publications à l'IITA afin de fournir des données complètes, en particulier en ce qui concerne les évaluations, les résultats et les analyses d'impacts sociaux et environnementaux.

## L'engagement de Busan sur la transparence de l'aide a-t-il été respecté?

oui  partiellement  non

## Engagements nationaux ou régionaux en faveur de la transparence de l'aide ?

- Garantie de transparence de l'UE 2011
- Engagement du G7 2013
- Loi d'orientation et de programmation (LOP) et Plan d'action national OGP 2014
- Charte internationale sur les données ouvertes 2015

## Description du donneur

2016 Score relatif à l'indice:  
**ASSEZ BIEN 45.2%**

2014 Score relatif à l'indice:  
**MEDIOCRE 24.7%**

2013 Score relatif à l'indice:  
**TRÈS MEDIOCRE 16.3%**

Première publication sur le registre de l'IITA:  
**JANVIER 2014**

<b>Fréquence de publication</b>	Moins d'une fois par trimestre
<b>Indicateurs publiés sur le registre de l'IITA</b>	20/36
<b>Budgets basés sur les activités</b>	Non publiés
<b>Budget global</b>	Non publiés
<b>Budgets désagrégés</b>	Non publiés

Ce tableau résume la performance de chaque organisation selon l'engagement pris à Busan d'appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement.

- La fréquence de publication est mesurée par le Dashboard de l'IITA.
- Le détail des informations publiées est mesuré par l'ensemble des indicateurs utilisés dans l'Indice, pour les données publiées aux normes de l'IITA, à la fois au niveau de chaque organisation mais également au niveau des projets de développement menés sur le terrain.
- Les données prévisionnelles de chaque organisation et de ses projets de développement sont mesurées par les indicateurs 9, 10 et 33.